

**CONTRÔLE TECHNIQUE
VOLONTAIRE**
CONTRÔLE TECHNIQUE
VOLONTAIRE



NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total		(3) DATE DU CONTRÔLE 01/10/2025	N° DU PROCÈS-VERBAL 25022145	
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances majeures		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ		
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire		Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié Défaillance(s) majeure(s) 6.1.7.g.2. TRANSMISSION : Capuchon anti-poussière manquant ou fêlé, AVD. 8.2.12.c.2. EMISSIONS GAZEUSES : Coefficient lambda hors tolérances ou non conforme aux spécifications du constructeur		
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire				
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE				
N° D'AGRÈMENT : S013S485				
(9) RAISON SOCIALE : AUTO BILAN ST VICTORET				
(3) COORDONNÉES : Tel. : 0442889964 8/10 AV de l'Europe 13700 MARIGNANE				
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR				
N° D'AGRÈMENT : 013S0018				
SIGNATURE :				
IDENTIFICATION DU VÉHICULE				
(2) Immatriculation et pays		Date d'immatriculation		Date de 1 ^{ère} mise en circulation
GK-938-SN (F)		24/11/2022		24/11/2022
Marque		Désignation commerciale		
PEUGEOT		308		
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre		
VR3F3DGXTNY625958	M1	VP		
Type/CNIT		Énergie		
M10PGTVP176W264		EE		
Document(s) présent(s) Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice				
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 66006				
MENTIONS LÉGALES				
- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.				
MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES				
	AVANT		ARRIÈRE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à + 8m/km):	+3.7m/Km			
Dissymétrie suspension (≤30%):	1%		0%	
Forces verticales :	985daN		690daN	
Frein de service :				
Forces de freinage :	352daN	410daN	254daN	273daN
Déséquilibre (<20%):	15%		7%	
Forces de freinage (efficacité) :	352daN	410daN	254daN	273daN
Taux d'efficacité (≥ 58%):	76%			
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 25%				
Emissions à l'échappement :				
CO ralenti (≤ 0,3%): 0.03% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%): 0.13% Lambda (0.97 à 1.03) : 1.061				
Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-1.6%	-1.9%		